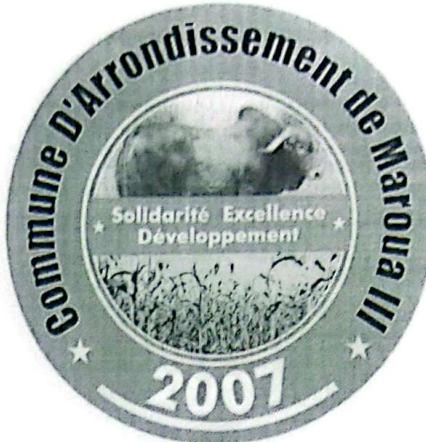


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 \*\*\*\*  
 REGION DE L'EXTREME-NORD  
 \*\*\*\*  
 DEPARTEMENT DU DIAMARE  
 \*\*\*\*  
 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
 DE MAROUA III  
 \*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*  
 SIGAMP CA-MRA III  
 \*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 \*\*\*\*  
 FAR NORTH REGION  
 \*\*\*\*  
 DIAMARE DIVISION  
 \*\*\*\*  
 SUB-DIVISION COUNCIL OF  
 MAROUA III  
 \*\*\*\*  
 GENERAL SECRETARY  
 \*\*\*\*  
 SIGAMP CA-MRA III  
 \*\*\*\*

N°02/CA/CA-MRA III/SIGAMP/2025

## COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua III, Autorité Contractante, a l'honneur d'informer le public PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

- POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS (TRIPLE 01 ET DOUBLE 01) SUR LA PISTE AGRICOLE SUR L'AXE BALAZA LAWANE-TCHALLOUDI -YAERE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III
- POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE ET UN (01) BLOC D'UNE SALLE DE CLASSE A EP DE KODEK TOUPPERE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III
- PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP DE TCHALLOUDI (LOT01) ET A L'EP KAOUDJIGA (LOT02), DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III

Après l'évaluation, la commission Interne de passation des marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Maroua III a approuvé et a proposé que les entreprises suivantes soient adjudicataires desdits marchés, conformément au tableau ci-après :

N° du DAO	LOCALITES	Entreprise adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
02 (Lot 1 et 2)		ETS SOLAR HYDRAULIC RC/MVR/16/A207, Compte bancaire n° 05226941001-26	36 208 276 (18 104 138 par lot)	90 JOURS par LOT
06	COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III	Ets SAFA ET FILS B.P : 690 Maroua RC N° RC/MVR 19/A/106 NIU : PO48812750647-S Tél. 696 11 26 24/ 670 17 47 29 Compte N° 05992275011-24 AFRILAND FIRST BANK	23 000 000	90 JOURS
01			18 917 000	90 JOURS

Les Directeurs des Entreprises concernées sont invités à se présenter sous huitaine à la Commune d'Arrondissement de Maroua III, pour les modalités d'établissement des Lettres-Commande y afférentes.

Le présent communiqué sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Maroua III, le 24 AVR 2025  
(Autorité Contractante)

### Ampliations

- MINMAP /DDIA (pour information)
- PRESIDENT / CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE (pour information)
- INTERESSEES (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES



**RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
\*\*\*\*\*  
**Paix – Travail – Patrie**  
\*\*\*\*\*  
**REGION DE L'EXTREME-NORD**  
\*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DU DIAMARE**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE MAROUA III**  
\*\*\*\*\*  
**SIGAMP-CA-MRAIII**  
\*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
\*\*\*\*\*  
**Peace – Work – Fatherland**  
\*\*\*\*\*  
**FAR NORTH REGION**  
\*\*\*\*\*  
**DIAMARE DIVISION**  
\*\*\*\*\*  
**SUB-DIVISION COUNCIL OF  
MAROUA III**  
\*\*\*\*\*  
**SIGAMP-CA-MRAIII**  
\*\*\*\*\*

## **DÉCISION D'ATTRIBUTION**

N° 02/DA/CA-MRA III/SIGAMP/2025 DU ~~24 AVR 2025~~

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
OUVERTS

- POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS (TRIPLE 01 ET DOUBLE 01) SUR LA PISTE AGRICOLE SUR L'AXE BALAZA LAWANE-TCHALLOUDI-YAERE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III
- POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE ET UN (01) BLOC D'UNE SALLE DE CLASSE A EP DE KODEK TOUPPERE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III
- PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP DE TCHALLOUDI (LOT01) ET A L'EP KAOUDJIGA (LOT02), DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III : AUTORITE  
CONTRACTANTE.**

- Vu la Constitution ;  
Vu La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;  
Vu La Loi n° 2007/006 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;  
Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;  
Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 Août 2013 ;  
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau code des marchés publics ;  
Vu L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;  
Vu L'Arrêté N°007/A/MINMAP/SG/DAJ du 24 mai 2013 portant création de commission interne auprès de certaines Communes ;  
Vu La décision N° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des commissions interne de certain de passation des marchés auprès de certaines Communes ;  
Vu La Circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;  
Vu Les Circulaires N°002 et N °003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation

- Vu économique des Marchés Publics ;  
 Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;  
 Vu la circulaire n°00013995C/MINFI/ DU 31 DEC 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercices 2025 ;  
 Vu La Lettre circulaire N°000002/LC/MINFI/MINDEVEL DU 30 octobre 2024 relatif à la préparation du budget des CTD pour EXERCICE 2025 ;

Le Procès-verbal de la session D'examen de rapport de la sous-commission d'analyse et du procès-verbal de proposition d'attribution par la commission Interne de passation des marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Maroua III du \_\_\_\_\_

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>: les marchés, objets des DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTS :**

- POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS (TRIPLE 01 ET DOUBLE 01) SUR LA PISTE AGRICOLE SUR L'AXE BALAZA LAWANE-TCHALLOUDI -YAERE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUAIII
- POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE ET UN (01) BLOC D'UNE SALLE DE CLASSE A EP DE KODEK TOUPPERE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUAIII
- PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP DE TCHALLOUDI (LOT01) ET A L'EP KAOUDJIGA (LOT02), DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III

Sont attribués respectivement conformément au tableau ci-dessous :

N° du DAO	LOCALITES	Entreprise adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
02 (Lot 1 et 2)		ETS SOLAR HYDRAULIC RC/MVR/16/A207, Compte bancaire n° 05226941001-26	36 208 276 (18 104 138 par lot)	90 JOURS par LOT
06	COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA III	Ets SAFA ET FILS B.P : 690 Maroua RC N°RC/MVR 19/A/106 NIU : PO48812750647-5 Tél. 696 11 26 24/ 670 17 47 29 Compte N° 05992275011-24 AFRILAND FIRST BANK	23 000 000	90 JOURS
01			18 917 000	90 JOURS

**Article 2 :** Les Directeurs des Entreprises concernées sont invités à se présenter sous huitaine à la Commune d'Arrondissement de Maroua III, pour les modalités d'établissement des Lettres-Commandes y afférentes.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Maroua III, le **24 AVR 2025**  
**Le Maire** (Autorité Contractante)

**Ampliations**

- MINMAP /DDDIA (pour information)
- PRESIDENT / CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE (pour information)
- INTERESSEES (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES

